



REUNION DE LA COMMISSION DES FINANCES

Monaco, 1^{er} mai 2023

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES à la 3^{ème} session de l'ASSEMBLEE DE L'OHI

Références :

- a. A3_2023_F_01_FR_Rapport financier 2020 – 2022
- b. A3_2023_F_02_FR_Rapport financier annuel 2022
- c. A3_2023_F_02_Add1_FR – Rapport d'audit 2022
- d. PRO-1.4 Programme de travail et budget triennaux pour la période 2024-2026
- e. C6-05.1A Budget de l'OHI pour 2023 (Approuvé par le C6 / Décision C6/47)

Introduction

La Commission des finances s'est réunie le lundi 1er mai 2023 de 14h à 15h sous la présidence de M. Andrew Millard (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), vice-président de la Commission des finances afin de déterminer ses recommandations sur les états financiers, les prévisions budgétaires et les rapports sur les questions administratives qui ont été préparés par le Secrétaire général pour être présentés à l'Assemblée.

Etats membres présents : Australie, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Canada, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, Fidji, Finlande, France, Grèce, Jamaïque, Japon, Liban, Maroc, Maurice, Mozambique, Pays-Bas, République de Corée, Royaume-Uni, Suède, Suriname, Uruguay.

1. Ouverture de la réunion

M. Andrew Millard (vice-président) ouvre et préside la réunion en l'absence inévitable de la présidente, Mme Isabelle Rosabrunetto (Présidente).

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

3. Rapport financier 2020–2022

Le SECRETAIRE GENERAL attire l'attention sur le rapport financier 2020-2022 de l'OHI (document A3_2023_F_01_FR_Rev3). Le nombre de parts est passé à 854 à la suite de l'adhésion de nouveaux Etats membres et de l'augmentation des chiffres de tonnage de certains Etats membres ; pour cette raison, et du fait de meilleurs rendements des investissements, le revenu total reçu au cours de la période 2020–2022 a été légèrement supérieur aux estimations, et s'élève à 10 850 852 €, représentant 91% des contributions dues par les Etats membres.

Les dépenses ont augmenté au cours de la période, principalement en raison de l'augmentation des salaires conformément à l'indice du coût de la vie de Monaco, d'une forte augmentation des frais médicaux à partir de 2018 s'élevant à environ 11,6 % sur les trois ans, et de l'augmentation des coûts liés au nouveau régime de retraite. Le nouvel assureur a stipulé que le capital nécessaire pour financer la pension d'un membre du personnel doit être versé à la compagnie d'assurance immédiatement, à la date de la retraite du membre du personnel. Les dépenses totales en frais de personnel sur la période de trois ans ont été de 7,7 millions d'euros, soit 80,3 % du total des frais de fonctionnement. Le taux d'inflation à Monaco a fortement augmenté à partir de 2020, atteignant 6,7 % pour la seule année 2022.

4. Résultats de l'audit du rapport financier annuel 2022

Le SECRETAIRE GENERAL indique que la nouvelle commissaire aux comptes indépendante, Mme Pascale Taramazzo, s'est déclarée satisfaite que les états financiers de l'OHI présentent fidèlement le bilan de l'Organisation au 31 décembre 2022 et le compte de résultat de l'année associée. L'audit n'a pas porté sur les provisions constituées au titre du nouvel assureur des pensions, mais ces dernières n'ont pas eu d'incidence financière.

Recommandation du Secrétaire général : l'A3 doit approuver la nomination du Cabinet Taramazzo pour l'audit des comptes 2022 de l'OHI (approbation a posteriori) et pour l'audit des comptes des exercices 2023- 2025.

5. Recommandation du Secrétaire général pour l'excédent de 2022

Recommandation du Secrétaire général : l'excédent budgétaire effectif 2022 de 101 000 € doit être affecté intégralement au Fonds pour les Assemblées afin de couvrir les coûts supplémentaires liés à l'organisation de l'A3 au Grimaldi Forum.

6. Budget triennal 2024–2026

Le SECRETAIRE GENERAL indique que, pour la période janvier-mars 2023, les contributions reçues par l'OHI s'élèvent à 1 537 186,45 €, soit 42 % des prévisions budgétaires approuvées par le Conseil lors de sa sixième session (décision C6/48). Le potentiel de réduction des dépenses était limité et résidait principalement dans la réduction des frais de voyage, des activités au titre du Fonds pour les projets spéciaux et du Fonds pour le renforcement des capacités, ainsi que dans le gel du recrutement pour les postes vacants. La recommandation du Conseil à l'Assemblée est d'approuver une augmentation de 3 % maximum des contributions des Etats membres entre 2024 et 2026 (décision C6/49 du Conseil). Compte tenu des fortes augmentations récentes des frais de personnel et de l'inflation, le SECRETAIRE GENERAL a alternativement proposé que l'Assemblée approuve la totalité de la contribution supplémentaire de 3 % en une seule fois en 2024.

Les ETATS-UNIS D'AMERIQUE ont approuvé la proposition de budget triennal et ont félicité le Secrétariat et les membres de la Commission des finances pour la bonne gestion financière de l'Organisation.

Le SURINAME a également approuvé les propositions budgétaires mais a demandé s'il était possible de réaliser des économies sur les frais de personnel. Une clause appropriée devrait être ajoutée à l'accord final à conclure avec les nouveaux assureurs maladie pour couvrir la résiliation en bonne et due forme du contrat, si cela s'avérait nécessaire.

Répondant à un point soulevé par MAURICE, le SECRETAIRE GENERAL déclare que, comme dans la plupart des organisations, les frais de personnel représentent une proportion élevée des frais de fonctionnement globaux, ce qui est conforme à la Convention relative à l'OHI ainsi qu'au Règlement du personnel de l'OHI en vigueur. Le Secrétariat a déjà une bonne expérience de travail avec la nouvelle compagnie d'assurance maladie, CIGNA, qui fournit une assurance maladie à de nombreuses organisations intergouvernementales, y compris à toutes les organisations spécialisées des Nations Unies.

L'AUSTRALIE a exprimé son soutien à la proposition de demander une augmentation de 3 % des contributions des Etats membres en une seule fois en 2024.

7. Révision de la publication M-7 de l'OHI – Règlement du personnel

Le SECRETAIRE GENERAL indique que les modifications proposées au Règlement du personnel (Proposition 1.5 de l'Assemblée) n'affectent pas les obligations de l'Organisation à l'égard de son personnel et n'entraînent pas de nouvelles modifications du budget au-delà de celles déjà signalées.

8. *(tout point dont l'inclusion a été demandée par la Commission des finances)*

Néant.

9. Election du président et du vice-président pour la période 2023-2026

Le PRESIDENT propose que Mme Rosabrunetto (Monaco) soit réélue présidente de la Commission des finances et que Mme Sonia Chanell (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) soit élue vice-présidente.

10. Rapport à l'Assemblée

La Commission des finances recommande à l'Assemblée :

- a) d'approuver le rapport financier 2020–2022 ;
- b) d'approuver le rapport financier annuel 2022 ;
- c) d'approuver les recommandations du Secrétaire général sur l'utilisation de l'excédent budgétaire effectif de 2022 ;
- d) de nommer le Cabinet Taramazzo
 - a) pour vérifier les comptes 2022 de l'OHI à posteriori
 - b) pour vérifier les exercices 2023-2025 ;
- e) d'approuver le budget triennal 2024–2026.
- f) d'approuver l'augmentation de la valeur de la part de contribution des Etats membres de 3% à 4 145, 05 euros (~120 euros d'augmentation par part) en une seule étape prenant effet en 2024;
- g) de prendre note du fait que la révision du Règlement du personnel, M-7 de l'OHI, n'a pas d'incidences financières autres que celles déjà rendues publiques dans les rapports et plans budgétaires annuels ;
- h) de prendre note de la réélection de Mme Isabelle Rosabrunetto (Monaco) à la présidence de la Commission des finances et de l'élection de Mme Sonia Chanell (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) à la vice-présidence de la Commission des finances pour la période 2024 - 2026.